

DÉFENDRE ADAPTER
ACCOMPAGNER LUTTER
SIMPLIFIER FACILITER
MAINTENIR STABILISER
RÉTABLIR GARANTIR



Depuis 60 ans, le Conseil national de l'artisanat de la FFB est force de propositions pour défendre et promouvoir les entreprises artisanales.

Il poursuit aujourd'hui cet objectif et veut faciliter leur activité avec « 10 mesures pour l'artisanat ».



10 MESURES POUR L'ARTISANAT

FFB Octobre 2019/216 - © Tyler Olson Adobe Stock - Imprimé sur papier certifié PEFC avec des encres végétales.

Pour défendre les entreprises artisanales auprès des pouvoirs publics, la FFB propose 10 mesures.

DÉFENDRE LE REVENU DES ARTISANS

On ne parle jamais du pouvoir d'achat des artisans ; pourtant celui-ci n'est pas en rapport avec les risques assumés et le temps passé dans l'exercice de leur activité.

- 1 Rétablir une équité fiscale pour donner du pouvoir d'achat aux artisans.
- 2 Réduire la taxe pour frais de chambre consulaire à la seule part effectivement reversée aux CMA.
- 3 Supprimer la double imposition aux cotisations formation des gérants salariés.

RÉTABLIR UNE CONCURRENCE LOYALE

Les évolutions numériques et réglementaires ont fortement perturbé l'activité des entreprises artisanales. Aujourd'hui, les obligations des nouveaux acteurs ne sont pas les mêmes que celles qui s'imposent aux artisans.

- 4 Limiter la durée de franchise de TVA à 2 ans pour les microentreprises et la réduire à 15000€.
- 5 Responsabiliser les plateformes de mise en relation sur le contenu des offres publiées sur leur site.
- 6 Renforcer le contrôle des décharges sauvages et ouvrir les déchetteries municipales aux artisans.

DÉFENDRE ET ACCOMPAGNER L'ACTIVITÉ DES ARTISANS

Les marchés du bâtiment, et notamment les travaux de rénovation énergétique, essentiels pour les artisans, ne peuvent décoller sans incitations financières pérennes de l'État. Par ailleurs, l'accès aux marchés publics reste encore très contraignant.

- 7 Stabiliser et pérenniser les mesures fiscales d'incitation aux travaux (TVA réduite, CITE...).
- 8 Faciliter l'accès des artisans à la commande publique.

ADAPTER LES DISPOSITIFS DE FORMATION AUX BESOINS DES ARTISANS

Le développement des compétences est indispensable pour s'adapter aux évolutions. Encore faut-il que les dispositifs de formation soient accessibles, et leur financement adapté.

- 9 Simplifier l'accès au financement de la formation des artisans et de leurs conjoints.
- 10 Promouvoir l'apprentissage en garantissant une offre de proximité et de qualité.